

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**Nom du produit **Thorin**

Code du produit L10297

No CAS:

3688-92-4

Numéro CE:

222-993-1

Numéro index:

033-002-00-5

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées.**

Utilisation identifiée: SU24 Recherche scientifique et développement

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Producteur/fournisseur :

Thermo Fisher (Kandel) GmbH

Zeppelinstr. 7b

76185 Karlsruhe / Germany

Tel: +49 (0) 721 84007 280

Fax: +49 (0) 721 84007 300

Email: tech@alfa.com

www.alfa.com

Service chargé des renseignements : Département sécurité du produit.

**1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

Carechem 24: +44 (0) 1235 239 670 (Multi-langue, numéro d'urgence 24 heures)

Giftnotruf Universität Mainz / Poison Information Centre Mainz

www.giftinfo.uni-mainz.de Telefon: +49(0)6131/19240

**SECTION 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange  
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

GHS06 tête de mort sur deux tibias

Acute Tox. 3 H301 Toxique en cas d'ingestion.

Acute Tox. 3 H331 Toxique par inhalation.



GHS09 environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**

T; Toxique

R23/25 Toxique par inhalation et par ingestion.



N; Dangereux pour l'environnement

R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement: néant****Autres dangers qui ne nécessitent pas une classification** Aucune information connue.**2.2 Éléments d'étiquetage**

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

**Pictogrammes de danger**

GHS06 GHS09

**Mention d'avertissement** Danger**Mentions de danger**

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H331 Toxique par inhalation.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P311 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

**2.3 Autres dangers****Résultats des évaluations PBT et vPvB**

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants****3.1 Substances****No. CAS Désignation**3688-92-4 4-[(o-Arsonophényl)azo]-3-hydroxynaphtalène-2,7-disulfonate  
de disodium**Code(s) d'identification**

Numéro CE: 222-993-1

Numéro index: 033-002-00-5

**SECTION 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours****Indications générales :**

Éloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Ne retirer la protection respiratoire qu'après avoir retiré les vêtements contaminés.

Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

**Nom du produit** *Thorin*

(suite de la page 1)

**après inhalation :**

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.  
Demander immédiatement conseil à un médecin

**après contact avec la peau :**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Demander immédiatement conseil à un médecin

**après contact avec les yeux :** Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

**après ingestion :** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1 Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction:** CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Si ce produit est impliqué dans un incendie, ce qui suit peuvent être dégagées:

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Oxydes de soufre (SOx)

Oxyde de sodium

Oxyde d'azote (NOx)

Oxydes d'arsenic (AS2Ox)

**5.3 Conseils aux pompiers**

**Équipement spécial de sécurité :**

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Porter un vêtement de protection totale

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

**Prévention des risques secondaires:** Aucune mesure particulière n'est requise.

**6.4 Référence à d'autres sections**

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

**SECTION 7: Manipulation et stockage**

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Tenir les emballages hermétiquement fermés

Conserver au frais et au sec en fûts très bien fermés

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.

**Préventions des incendies et des explosions:** Aucune information connue.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Stockage :**

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Aucune exigence particulière.

**Indications concernant le stockage commun :** Ne pas conserver avec les agents d'oxydation

**Autres indications sur les conditions de stockage :**

Tenir les emballages hermétiquement fermés

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés

Fermer à clé et ne permettre l'accès qu'à la personne compétente ou à ses délégués

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**

Hotte de laboratoire fonctionnant correctement, conçue pour les produits chimiques dangereux, et ayant une vitesse moyenne d'aspiration de 30 mètres par minute.

**8.1 Paramètres de contrôle**

**Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

**Indications complémentaires :** Aucune donnée

**8.2 Contrôles de l'exposition**

**Équipement de protection individuel :**

**Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Maintenir un environnement ergonomique de travail approprié.

**Protection respiratoire :** Utilisez autonome appareil de protection respiratoire dans les situations d'urgence.

**Filtre recommandé pour une utilisation momentanée :**

Utiliser un respirateur de type P100 (Etats-Unis) ou P3 (EN 143) cartouches de sauvegarde pour un contrôle technique. L'évaluation des risques doit être effectuée pour déterminer si l'air des appareils respiratoires est appropriée. Les équipements uniquement testé et approuvé selon les normes gouvernementales appropriées.

**Protection des mains :**

Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

**Matériau des gants** Caoutchouc nitrile

**Temps de pénétration du matériau des gants (en minutes)** 480

**Épaisseur du gant** 0.11 mm

**Protection des yeux :** Lunettes de protection.

**Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**Indications générales.**

**Aspect:**

**Forme :** solide

**Couleur :** Orange to red

(suite page 3)  
FR

Nom du produit **Thorin**

(suite de la page 2)

Odeur : non déterminé  
Seuil olfactif: Non déterminé.  
valeur du pH: Non applicable.

Modification d'état  
Point de fusion : >300 °C  
Point d'ébullition : non déterminé  
Température et début de la sublimation : non déterminé  
Inflammabilité (solide, gazeux) : Non déterminé.  
Température d'inflammation : Non déterminé  
Température de décomposition : Non déterminé  
Auto-inflammabilité : Non déterminé.

Danger d'explosion : Non déterminé.  
Limites d'explosivité :  
inférieure : Non déterminé  
supérieure : Non déterminé  
Pression de vapeur : Non applicable.  
Densité : non déterminée  
Densité relative. Non déterminé.  
Densité de vapeur. Non applicable.  
Vitesse d'évaporation. Non applicable.  
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau : soluble  
Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non déterminé.  
Viscosité :  
dynamique : Non applicable.  
cinématique : Non applicable.  
9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

**SECTION 10: Stabilité et réactivité**

10.1 Réactivité Aucune information connue.  
10.2 Stabilité chimique Stable dans les conditions recommandées de stockage.  
Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.  
10.3 Possibilité de réactions dangereuses Réactions aux agents d'oxydation puissants  
10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.  
10.5 Matières incompatibles: Agents d'oxydation  
10.6 Produits de décomposition dangereux:  
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone  
Oxydes de soufre (SOx)  
Oxyde de sodium  
Gaz nitreux.  
Arsenic oxides (As2Ox)

**SECTION 11: Informations toxicologiques**

11.1 Informations sur les effets toxicologiques  
Toxicité aiguë :  
Toxique par inhalation.  
Toxique en cas d'ingestion.  
Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification : Aucune donnée  
Irritation de la peau ou de la corrosion: Peut provoquer une irritation  
Irritation des yeux ou de la corrosion: Peut entraîner irritation.  
Sensibilisation : Aucun effet de sensibilisation connu.  
Mutagénicité sur les cellules germinales Aucun effet connu.  
Carcinogenicity:  
Aucune donnée de classification disponible concernant les propriétés cancérigènes de cette matière de la part de EPA, IARC, NTP, OSHA et ACGIH.  
Toxicité pour la reproduction: Aucun effet connu.  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles du système - exposition répétée: Aucun effet connu.  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles du système - exposition unique: Aucun effet connu.  
Risque d'aspiration: Aucun effet connu.  
Toxicité subaiguë à chronique: Aucun effet connu.  
Indications toxicologiques complémentaires :  
D'après ce que nous savons, la toxicité aiguë et chronique de cette substance n'est pas complètement connue.

**SECTION 12: Informations écologiques**

12.1 Toxicité  
Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles.  
12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.  
12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.  
12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.  
Effets écotoxiques :  
Remarque : Très toxique chez les poissons.  
Autres indications écologiques :  
Indications générales :  
Catégorie de pollution des eaux 3 (Classification propre) : très polluant  
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation, même pas en petite quantité.  
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.  
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.  
Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.  
Une pénétration dans l'environnement est à éviter.  
Très toxique pour organismes aquatiques.  
12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB  
PBT: Non applicable.  
vPvB: Non applicable.  
12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

13.1 Méthodes de traitement des déchets  
Recommandation :  
Remettre à la collecte de déchets toxiques ou apporter à la déchetterie pour déchets dangereux.  
Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.  
Consulter les réglementations d'Etat, locales ou nationales pour une élimination appropriée.  
Emballages non nettoyés :  
Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.



(suite page 4)  
FR

Nom du produit **Thorin**

Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

(suite de la page 3)

**SECTION 14: Informations relatives au transport**

No. UN ADR, IMDG, IATA	UN3465
14.2 Nom d'expédition des Nations unies ADR IMDG, IATA	3465 COMPOSÉ ORGANIQUE DE L'ARSENIC, SOLIDE, N.S.A. (4-[(o-Arsonophényl)azo]-3-hydroxynaphtalène-2,7-disulfonate de disodium) ORGANOARSENIC COMPOUND, SOLID, N.O.S. (Thorin)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport ADR	
	
Classe Étiquette IMDG, IATA	6.1 (T3) Matières toxiques. 6.1
	
Class Label	6.1 Toxic substances. 6.1
Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA	II
14.5 Dangers pour l'environnement:	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Indice Kemler : No. EMS :	Attention: Matières toxiques. 60 F-A,S-A
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
Indications complémentaires de transport :	
ADR Quantités exceptées (EQ): Quantités limitées (LQ) Catégorie de transport Code de restriction en tunnels	E4 500 g 2 D/E
"Règlement type" de l'ONU:	UN3465, COMPOSÉ ORGANIQUE DE L'ARSENIC, SOLIDE, N.S.A. (4-[(o-Arsonophényl)azo]-3-hydroxynaphtalène-2,7-disulfonate de disodium), 6.1, II

**SECTION 15: Informations réglementaires**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Prescriptions nationales :**

**Indications sur les restrictions de travail :**

Pour l'utilisation: seulement par des personnes techniquement qualifiées.  
Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes

**Classe de pollution des eaux :** Classe de danger pour l'eau 3 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 3) : très polluant

**Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

**Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon le Règlement (CE) n o de 1907/2006 REACH.** La substance n'est pas répertoriée.

**Ehdot rajoitusten mukaan 67 artiklan ja liitteen XVII asetuksen (EY) N: o 1907/2006 (REACH) valmistukseen, markkinoille saattamisen ja käytön on noudatettava.**

la substance n'est pas comprise

**Annexe XIV du Règlement REACH (nécessitant l'autorisation pour l'utilisation)** la substance n'est pas comprise

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

**SECTION 16: Autres informations**

Les employeurs devraient considérer cette information seulement comme complément à leurs propres informations et devraient, de manière autonome, décider si cette information doit être appliquée afin d'assurer une utilisation correcte et de protéger la santé et la sécurité des employés. Cette information est fournie sans garantie et toute utilisation du produit non conforme à cette fiche de données de sécurité, ou en combinaison avec tout autre produit ou procédé, incombe à la responsabilité de l'utilisateur.

**Service établissant la fiche de données de sécurité:** Global Marketing

**Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses

DOT: US Department of Transportation

IATA: transport aérien international

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

DL50: dose létale, 50 pour cent

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists (USA)

OSHA: sécurité et administration de la santé au travail (USA)

NTP: National Toxicology Program (USA)

IARC: International Agency for Research on Cancer

EPA: Environmental Protection Agency (USA)